



Un tissu productif régional toujours spécialisé dans l'industrie

Fin 2013, la région ACAL dispose de 2 122 000 emplois, soit 8 % de ceux de France métropolitaine. Malgré la perte de 95 400 emplois depuis 2004, l'industrie a toujours plus de poids dans le tissu productif régional que national. La fabrication d'équipements et de machines, la métallurgie, l'industrie du bois et les industries agroalimentaires constituent notamment des secteurs de forte spécialisation. La région ACAL est également plus orientée qu'ailleurs vers les activités agricoles, en particulier sur le territoire champardennais. Ce secteur est en net repli ces dernières années, même s'il résiste mieux que sur l'ensemble du pays. Les importantes créations d'emplois salariés ne compensent en effet pas les destructions d'emplois non salariés. Les spécificités industrielles et agricoles du tissu productif régional s'accompagnent d'un moindre développement du tertiaire. Les activités à forte valorisation (l'information et la communication, les services aux entreprises ou les activités financières et d'assurance) sont notamment moins présentes en ACAL.

Corinne Challand, Audrey Isel, Insee

La région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine (ACAL) compte 2 122 400 emplois salariés ou non fin 2013, soit 8,0 % de l'emploi total en France métropolitaine. À l'image des trois anciennes régions qui la composent, l'industrie occupe une place plus importante en ACAL qu'en moyenne nationale (*figure 1*). Avec un effectif de 343 700 actifs en 2013, ce secteur concentre 16 % de l'emploi de la région, soit 4 points de

plus qu'en France métropolitaine. Un emploi industriel métropolitain sur dix est ainsi exercé en ACAL.

Principal employeur, le tertiaire rassemble 75 % des emplois de la région, contre 79 % en métropole. Il n'en représente que 72 % en Champagne-Ardenne. Le moindre développement des services marchands en ACAL explique cet écart de structure avec l'appareil productif

national (41 % contre 48 %). Ces activités sont toutefois relativement présentes en Alsace par rapport au reste du territoire régional (45 %). À l'inverse, les services non marchands (administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale) ont un poids plus important en ACAL qu'en France métropolitaine (+ 2 points), en particulier en Lorraine et, dans une moindre mesure, en Champagne-Ardenne.

1 L'industrie, un secteur plus présent en ACAL comme dans les trois anciennes régions qui la composent

	Emploi total en ACAL	Part de non-salariés (en %)	Structure de l'appareil productif en termes d'emploi (en %)				
			ACAL	France métropolitaine	Alsace	Lorraine	Champagne-Ardenne
Agriculture	59 800	63	3	2	2	2	6
Construction	137 000	17	6	6	6	7	6
Industrie	343 700	3	16	12	17	15	16
Services marchands	880 700	10	41	48	45	40	39
Services non marchands	701 200	5	33	31	30	36	33
Ensemble	2 122 400	9	100	100	100	100	100

Note : en raison des arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des composantes.

Champ : emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail, données brutes.

Source : Insee, Estel au 31 décembre 2013.

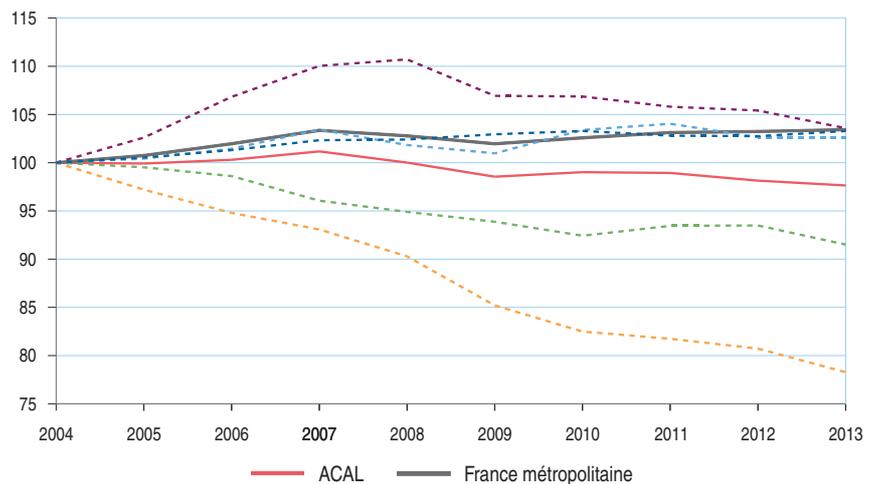
La construction représente quant à elle 6 % de l'emploi total en ACAL, comme au niveau national. Avec 59 800 emplois, dont 63 % de non-salariés, l'agriculture a un peu plus de poids dans l'appareil productif régional que métropolitain (3 % contre 2 %), en lien avec l'importance de ce secteur dans le portefeuille d'activités champardennais.

Baisse de l'emploi dans la région, en lien avec le recul de l'industrie

En une décennie, de 2004 à 2013, l'appareil productif de l'ACAL a perdu 51 300 emplois, soit une baisse moyenne de 0,3 % par an. Parmi les trois anciennes régions qui la composent, seule l'Alsace a créé plus d'emplois qu'elle n'en a détruits sur la période, cette croissance étant très en deçà de la moyenne nationale (+ 0,1 % par an, contre + 0,4 %). De tradition industrielle, la région ACAL doit en particulier faire face à d'importantes pertes d'emplois dans ce secteur (figure 2), en lien avec la mondialisation de l'économie et les mutations technologiques et organisationnelles. De plus, ces activités ont été largement touchées ces dernières années par le ralentissement de l'économie mondiale, suite à la crise financière de 2008, qui s'est poursuivie en Europe par la crise de la dette. Entre 2004 et

2 Importantes suppressions d'emplois dans l'industrie depuis dix ans

Évolution annuelle de l'emploi total (en indice base 100 en 2004)



Secteurs d'activité en ACAL :

Industrie Agriculture Construction Services marchands Services non marchands

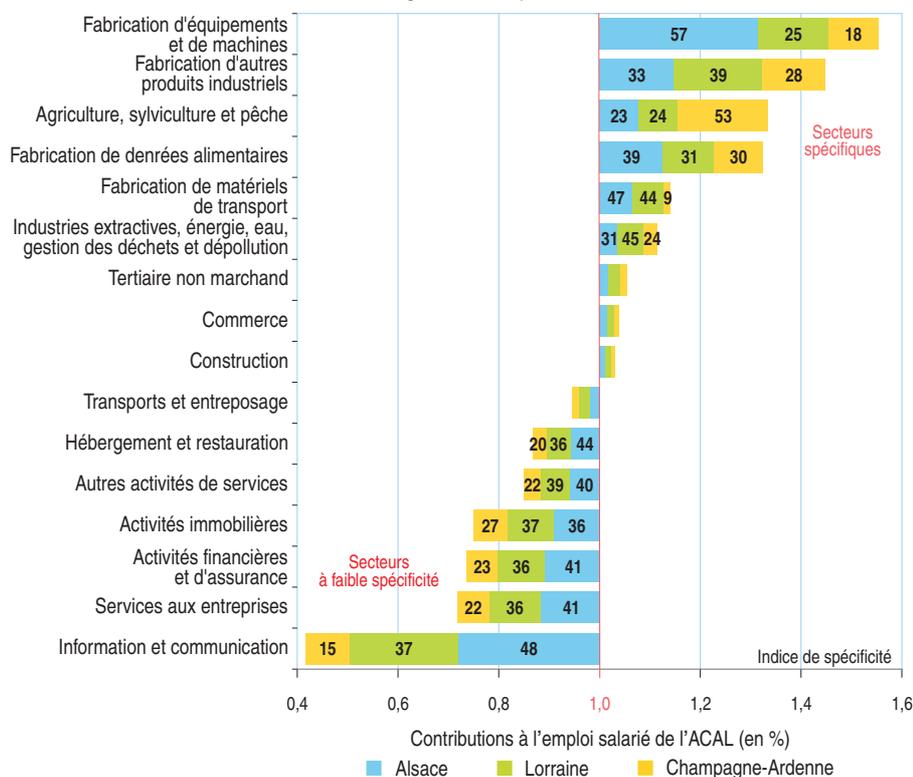
Champ : emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail, données brutes.
Source : Insee, Estel au 31 décembre.

2013, l'industrie régionale a ainsi enregistré 95 400 suppressions de postes, pour une évolution annuelle moyenne de - 2,7 % sur la période (contre - 1,8 % au niveau national). L'industrie alsacienne a toutefois mieux résisté : - 2,2 % par an, contre - 3,0 % en Lorraine et en Champagne-Ardenne. Par

ailleurs, l'agriculture est le seul autre grand secteur d'activité à avoir perdu des emplois sur la période (- 5 600). Le territoire champardennais, qui rassemble à lui seul la moitié des emplois agricoles, concentre près des deux tiers de ces pertes. À l'échelle nationale, ce secteur accuse une baisse encore plus marquée : - 1,8 % par an entre 2004 et 2013, contre - 1,0 % dans la région. Mais seul l'emploi non salarié recule, l'emploi salarié étant particulièrement dynamique sur la période.

3 Les secteurs industriels et agricoles plus spécifiques dans la région, à l'inverse des activités tertiaires à forte valorisation

Indice de spécificité sectorielle de l'ACAL par rapport au reste de la France métropolitaine et contributions de ses trois anciennes régions à l'emploi du secteur



Contributions totales à l'emploi salarié de l'ACAL : Alsace 37 %, Lorraine 39 % et Champagne-Ardenne 24 %.

Note : la part d'emploi dans la fabrication d'équipements et de machines est 1,55 fois plus importante dans la région que dans le reste de la métropole.

Champ : effectifs salariés.

Source : Insee, Clap au 31 décembre 2013.

Dans le même temps, le tertiaire a gagné 44 900 emplois en ACAL, à parts égales entre les services marchands et non marchands. Le rythme de progression annuel moyen de ce secteur est néanmoins deux fois plus faible dans la région qu'en métropole, aussi bien dans les services marchands que non marchands (+ 0,3 % en ACAL contre + 0,8 % en moyenne nationale). Enfin, la construction a fortement pâti du ralentissement de l'économie depuis la crise de 2008. Après une forte progression de 2004 à 2007, les effectifs de ce secteur ont brutalement diminué en 2009 et ne parviennent toujours pas à se redresser depuis : au final, l'évolution sur l'ensemble de la période égale tout juste celle des activités tertiaires.

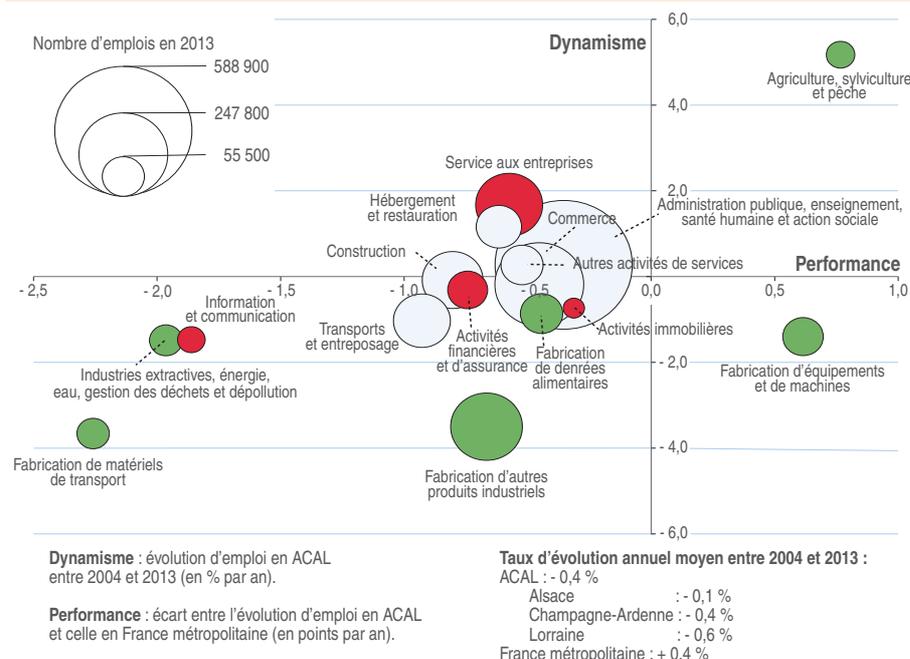
Plus forte spécificité dans la fabrication d'équipements et de machines et dans la métallurgie

Malgré une tertiarisation de son économie, la région ACAL possède toujours en 2013 un portefeuille d'activités plus spécialisé dans les activités industrielles, quelles qu'elles soient, ainsi que dans les activités agricoles. Avec ses 51 400 salariés, la fabrication

d'équipements et de machines est le secteur le plus spécifique de la région : son poids dans l'emploi salarié régional (2,9 %) est 1,6 fois plus important que dans le reste de la France métropolitaine (figure 3). Cette spécificité s'est accrue ces dernières années (+ 0,2 point par rapport à 2004), ce secteur détruisant proportionnellement moins d'emplois en ACAL qu'au niveau national (figure 4). Elle serait encore plus prononcée en excluant de son champ la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, qui rassemble 13 % des emplois du secteur dans la région en 2013. Cette activité est en effet 1,6 fois moins présente en ACAL qu'ailleurs en métropole. Dans l'ensemble, la fabrication d'équipements et de machines est un secteur relativement concentré : ses dix plus gros établissements emploient 23 % des salariés. Les huit premiers se trouvent tous sur le territoire alsacien et font partie des trente plus gros établissements industriels de la région (figure 5). À elle seule, l'Alsace rassemble 57 % de l'effectif régional de ce secteur en 2013 (proportionnellement autant qu'en 2004).

La fabrication d'autres produits industriels constitue le deuxième secteur de spécialisation de la région ACAL. En 2013, il représente 9,2 % de l'emploi salarié régional (avec 161 300 salariés), contre 6,3 % dans le reste de la France métropolitaine. Il comprend des activités très diverses. Regroupant 53 600 salariés, la métallurgie et fabrication d'autres produits métalliques

4 Tous les secteurs industriels perdent des emplois salariés en ACAL, la fabrication d'équipements et de machines s'en sortant toutefois mieux qu'au niveau national

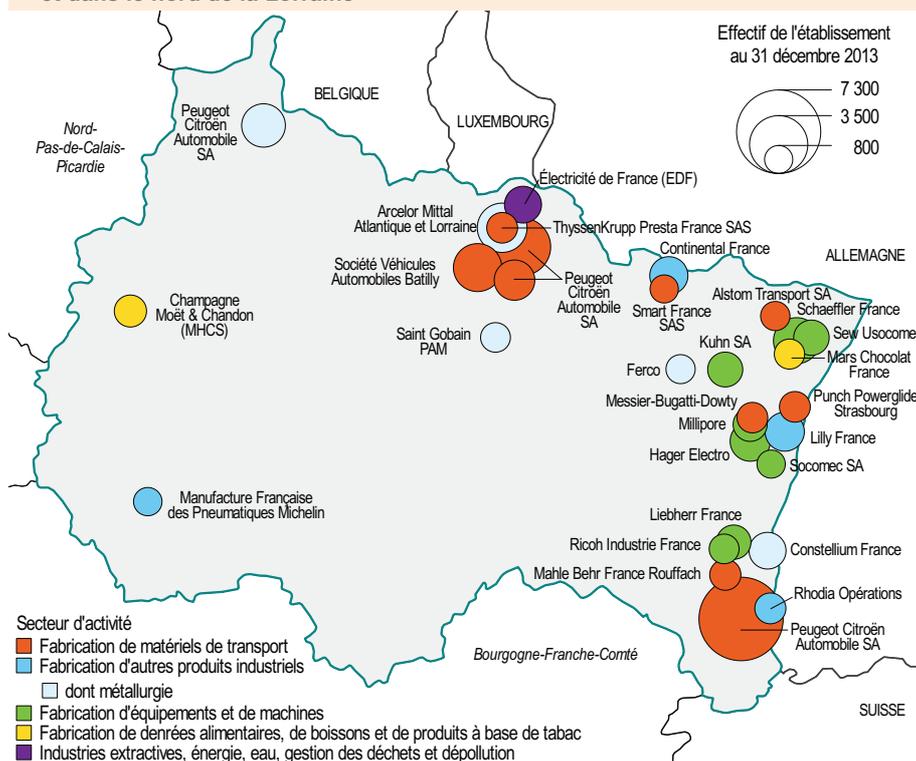


Note : chaque secteur est représenté par un cercle dont la taille est proportionnelle à ses effectifs en ACAL en 2013. Sa couleur dépend quant à elle de son indice de spécificité sectoriel (en termes d'emploi) par rapport à la France métropolitaine : vert s'il s'agit d'un secteur spécifique dans la région, gris s'il est proche de la moyenne nationale et rouge s'il y est sous-représenté. Champ : effectifs salariés. Source : Insee, Clap 2004 et 2013.

(hors machines et équipements) est le premier employeur du secteur et aussi le plus spécifique. Cette activité est 1,9 fois plus importante dans la région qu'ailleurs en métropole. Elle est particulièrement ancrée en Champagne-Ardenne et en Lorraine, en lien avec la filière automobile et la sidérurgie. Ce domaine est d'ailleurs

couvert par le pôle de compétitivité « Materialia », qui est implanté dans ces deux anciennes régions (encadré 1). Entre 2004 et 2013, la métallurgie a perdu un quart de ses effectifs en ACAL, soit une baisse de 3,1 % par an en moyenne (deux fois plus rapide que dans le reste de la France). Le territoire lorrain a été le plus touché, avec un tiers d'emplois en moins sur la période.

5 Les trente plus gros établissements industriels de l'ACAL avant tout en Alsace et dans le nord de la Lorraine



© IGN - Insee 2016
Champ : effectifs salariés.
Source : Insee, Clap au 31 décembre 2013.

La spécificité du secteur de la fabrication d'autres produits industriels est également portée par l'industrie du bois, du papier et l'imprimerie, qui compte 25 200 salariés en 2013. Cette activité est présente sur tout le territoire, grâce à la valorisation des massifs ardennais et vosgien. Elle est relativement peu concentrée sur de grands établissements. C'est d'ailleurs le seul grand type d'industrie qui ne place aucun établissement dans le classement des cinquante plus gros établissements industriels de la région ACAL. Deux autres activités de spécialisation se détachent encore dans ce secteur de la fabrication d'autres produits industriels : la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique d'une part, le textile et les industries de l'habillement, du cuir et de la chaussure de l'autre. La première est plus présente en Champagne-Ardenne et en Lorraine, tandis que la deuxième est particulièrement surreprésentée sur le territoire champardennais, où elle a un peu mieux résisté qu'ailleurs aux nombreuses suppressions de postes de ces dernières années. Fortement exposée à la concurrence étrangère, l'activité du textile

affiche en effet des baisses d'effectifs importantes partout en France (près de - 6 % par an en moyenne entre 2004 et 2013). En ACAL, elle emploie presque moitié moins de salariés en 2013 (11 500) qu'en 2004. Parmi les dernières activités du secteur de la fabrication d'autres produits industriels, la chimie et la pharmacie sont en revanche un peu en retrait dans la région. En Alsace, elles sont pourtant particulièrement développées.

Enfin, tous les autres grands secteurs industriels sont aussi spécifiques dans la région, mais à un degré moindre. Hors industries agroalimentaires (IAA), ces secteurs ont, depuis une dizaine d'années, détruit proportionnellement beaucoup plus d'emplois en ACAL qu'en métropole : la fabrication de matériels de transport et le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution, pèsent en 2013 à peine plus dans l'emploi salarié régional qu'ailleurs, alors qu'ils étaient encore 1,3 fois plus importants en 2004. Dans la fabrication de matériels de transport, les 32 800 salariés de la région travaillent avant tout dans l'industrie automobile, en Alsace et dans le nord de la Lorraine. À eux seuls, les quatre plus gros établissements du secteur concentrent 45 % des travailleurs, les dix plus gros 63 %. Le secteur des industries extractives, de l'énergie, de l'eau, de la gestion des déchets et de la dépollution rassemble 33 900 salariés en ACAL, en particulier dans la production d'électricité. La Lorraine est plus spécialisée dans ces activités, grâce notamment à la centrale nucléaire de Cattenom, qui est de loin le plus gros employeur du secteur (4 % de ses salariés).

Présence accrue du salariat agricole et des industries agroalimentaires

Fin 2013, 25 400 salariés travaillent dans l'agriculture et la sylviculture en ACAL. Plus de la moitié d'entre eux exercent leur activité en Champagne-Ardenne. Le poids de ce secteur dans l'emploi salarié régional est 1,3 fois plus important que dans le reste de la France métropolitaine. Il s'est accru durant la dernière décennie (+ 0,2 point par rapport à 2004). Bien que déjà particulièrement dynamique à l'échelle nationale, l'emploi salarié de ce secteur est encore plus performant en ACAL, avec un rythme de croissance annuel moyen de + 5,2 % entre 2004 et 2013. Parmi les différentes activités agricoles, la culture de la vigne occupe une

place prépondérante dans la région : avec 9 600 salariés, elle emploie 38 % des salariés du secteur. La Champagne-Ardenne en rassemble 83 %, les autres travaillant en Alsace. Cette activité occupe ainsi 58 % des salariés agricoles champardennais, notamment dans la Marne. La culture de la vigne est peu concentrée. Seuls dix établissements comptent plus de vingt salariés et les quatre plus gros regroupent moins de 3 % des salariés.

La sylviculture et récolte forestière est la deuxième grande activité du secteur dans la région en termes d'emploi salarié. Ses 4 100 travailleurs représentent 16 % des salariés agricoles de l'ACAL, soit une proportion deux fois plus importante qu'en France métropolitaine. Du fait de la plus forte présence des forêts publiques dans la région, l'Office national des forêts, qui en a la charge, concentre une majorité de ces emplois (58 %).

La région ACAL est également plus orientée qu'ailleurs vers les industries agroalimentaires (IAA), favorisées par la spécificité agricole locale. Ce secteur emploie 56 100 salariés en 2013. À l'image de l'ensemble des secteurs industriels, les IAA voient leurs effectifs diminuer depuis 2004 : - 0,9 % par an en moyenne. Cette baisse est deux fois plus rapide que dans l'ensemble de la métropole. Dans la région, les IAA se caractérisent par une activité de fabrication de boissons sensiblement plus importante qu'ailleurs (19 % des salariés du secteur, contre 7 % au niveau national), en lien notamment avec la spécialisation régionale dans la culture de la vigne. Dans ce domaine, les effectifs salariés reculent néanmoins deux fois plus vite que dans le reste des IAA. À elle seule, la fabrication de vins effervescents concentre la moitié des salariés qui travaillent dans la fabrication de boissons. Elle comprend notamment la production du champagne et est ainsi quasi exclusivement implantée sur le territoire champardennais. Cette activité repose sur des grands établissements, rattachés à des groupes ou à des coopératives régionales. Les quatre premiers regroupent 35 % des salariés et les dix plus gros près de la moitié. Cette activité perd des emplois ces dernières années (- 0,3 % en moyenne annuelle entre 2004 et 2013). Parmi les autres activités relevant de la fabrication de boissons, la fabrication de bière, la vinification et l'industrie des eaux de table emploient chacune 1 500 salariés en ACAL. Les deux premières

sont presque exclusivement localisées en Alsace, tandis que la dernière est l'apanage de la Lorraine. Alors que la fabrication de bière et l'industrie des eaux de table connaissent d'importantes baisses d'effectifs depuis 2004 (- 5,7 % par an), la vinification constitue en revanche une activité particulièrement dynamique. Le nombre d'emplois salariés dans ce domaine a plus que doublé sur la période, affichant un rythme de progression annuel moyen de + 8,3 %.

Moins d'activités tertiaires à forte valorisation

Les spécificités industrielles et agricoles de l'appareil productif de l'ACAL s'accompagnent en contrepartie d'un moindre développement de ses activités tertiaires, en particulier des activités à forte valorisation. En 2013, l'information et la communication apparaît ainsi comme le secteur le plus en retrait dans la région en termes d'emploi salarié par rapport au reste de la France métropolitaine : il y est 2,4 fois moins présent (1,4 % contre 3,3 %). Cet écart s'est même accentué depuis 2004. Cette activité accuse en effet une baisse annuelle moyenne de 1,5 % sur la période en ACAL, alors qu'elle progresse dans le même temps de 0,4 % par an au niveau national. À l'échelle infra-régionale, l'information et la communication est un secteur un peu plus développé en Alsace. Par ailleurs, les secteurs des services aux entreprises et des activités financières et d'assurance sont également moins présents en ACAL (1,4 fois moins). Comme pour l'ensemble des secteurs tertiaires, ces derniers sont moins présents dans la région qu'au niveau national. Là encore, ces activités ont un peu plus de poids en Alsace.

Les activités liées à la présence de la population, comme le commerce et les services orientés vers les ménages, sont aussi relativement moins développées en ACAL. Dans un contexte d'évolution démographique peu favorable, les perspectives semblent limitées. Toutefois, les besoins croissants liés à l'augmentation de la population âgée sont porteurs d'une certaine dynamique. L'emploi dans le secteur de l'hébergement médico-social et social et l'action sociale sans hébergement a sensiblement progressé ces dernières années : + 3,4 % en moyenne par an entre 2004 et 2013 (comme en France métropolitaine). ■

Encadré 1

Six pôles de compétitivité dans la région

Dans une économie mondiale de plus en plus concurrentielle, la France a lancé en 2004 une nouvelle politique industrielle. Les pôles de compétitivité ont été créés pour structurer des réseaux sur une thématique donnée, en associant des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique. L'objectif est de faciliter le travail en synergie dans les territoires, afin de stimuler l'innovation, de développer la croissance et de créer des emplois.

Parmi les quelques soixante-dix pôles de compétitivité recensés par l'État, la région ACAL en compte six, en lien avec ses spécificités industrielles. Le pôle « Materalia », partagé entre la Champagne-Ardenne et la Lorraine, intervient ainsi dans les domaines des matériaux et procédés innovants de transformation et recyclage des métaux, pour faire face aux défis économiques et environnementaux. Afin de substituer des matières premières d'origine pétrolière par des productions végétales, le pôle « Industries et Agro-Ressources » favorise quant à lui le développement de la chimie du végétal et des biotechnologies industrielles. En ACAL, ce réseau est localisé sur le territoire champardennais, en lien avec sa spécialisation dans les activités agricoles et dans les industries agroalimentaires. Les acteurs sur le marché de l'eau en Alsace et en Lorraine bénéficient eux du pôle « Hydreos ». La mission de cette structure est avant tout d'accroître les performances du tissu économique local dans les métiers de l'eau. Issu de la fusion des pôles « Fibres » et « Alsace Énergivie » au 1^{er} janvier 2015, le tout nouveau pôle « Fibres Énergivie », que partagent la Lorraine et l'Alsace, est dédié aux matériaux et aux bâtiments durables. Et enfin, le territoire alsacien bénéficie encore de deux pôles de compétitivité : le pôle « Alsace BioValley » d'une part, qui soutient le développement des innovations thérapeutiques, et le « Pôle Véhicule du Futur » de l'autre, qui favorise la synergie des différents acteurs dans le domaine des véhicules et des mobilités du futur.

Ces six pôles rassemblent en 2015 plus de 1 300 membres, dont près de 900 entreprises. Pour renforcer leur capacité de collaborations transversales et anticiper les changements prévus dans le cadre de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (NOTRe), de la réforme de la Nouvelle France industrielle et de l'industrie du futur, ces derniers viennent de signer une convention de partenariat. Cette initiative locale devance la réforme des pôles de compétitivité annoncée au niveau national, qui a pour objectif de favoriser des rapprochements.

Encadré 2

Près de la moitié des salariés des secteurs marchands dans une PME

En ACAL, comme partout en France, la répartition des salariés selon les grandes catégories d'entreprise (définies par le décret n°2008-1354 du 18 décembre 2008) révèle une certaine dualité du tissu productif. Parmi les travailleurs des secteurs principalement marchands non agricoles, 47 % exercent ainsi dans des petites et moyennes entreprises (PME). Ces entreprises peuvent être composées de plusieurs établissements ou unités de production, mais n'occupent pas plus de 250 salariés au total et génèrent un chiffre d'affaires de moins de 50 millions d'euros ou un total de bilan de moins de 43 millions d'euros. Les plus petites, qui comptent moins de dix salariés, sont appelées microentreprises. Elles rassemblent tout de même 18 % des salariés de la région. À l'opposé, les grandes entreprises, avec plus de 5 000 travailleurs, concentrent 28 % des salariés de l'ACAL. Entre ces catégories d'entreprises se trouvent les entreprises de taille intermédiaire (ETI), qui emploient un quart des salariés de la région.

La répartition des salariés selon les différentes catégories d'entreprises varie sensiblement d'un secteur d'activité à un autre. Au sein des activités tertiaires, certains secteurs comptent plus de 75 % de leurs salariés dans des PME (la construction, l'hébergement et la restauration, mais surtout les autres activités de services), tandis que d'autres en rassemblent au plus 30 % (les activités financières et d'assurance, le transport et l'entreposage, ainsi que l'information et la communication). Parmi les grands secteurs industriels, hors industries agroalimentaires, la répartition des salariés entre catégories d'entreprises est en revanche un peu plus homogène : les salariés travaillant dans des PME sont minoritaires. Ces entreprises ne regroupent en effet que 10 à 40 % des salariés selon le secteur, la fabrication de matériels de transport définissant la borne inférieure de cet intervalle.

Définition

Les indicateurs de spécificité permettent de comparer la structure sectorielle d'une zone d'étude à celle d'une zone de référence et indiquent si la zone est spécialisée dans certaines activités. L'indice de spécificité sectoriel utilisé est le rapport du poids d'un secteur donné en termes d'emploi salarié dans la zone d'étude (ici la région ACAL) à celui observé dans la zone de référence (ici le reste de la France métropolitaine). Un indice inférieur à 1 (respectivement supérieur à 1) signifie que le secteur est sous-représenté (respectivement surreprésenté) dans la région par rapport au reste du territoire métropolitain.

Insee Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédacteur en chef :

Jacques Marty

ISSN 2492-4547

© Insee 2016

Pour en savoir plus

- J. Bischoff, « Tissu productif lorrain : encore marqué par sa spécificité industrielle », *Insee Analyses Lorraine* n° 22, mai 2015.
- H. Loiseau et M. Saliou, « Vingt ans d'évolution du tissu productif - La Champagne-Ardenne conserve ses spécificités », *Insee Analyses Champagne-Ardenne* n° 4, octobre 2014.



Insee
Mesurer pour comprendre